

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRENT SANTÉ

(autre nom utilisé par Trent Health Insurance Company)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a annulé le permis d'assureur de Compagnie d'assurance Trent Santé en conformité avec la *Loi sur les assurances*, L.R.Q. c. A-32.

Cette annulation est effectuée à la suite du transfert des activités d'assurance de Compagnie d'assurance Trent Santé à Co-operators Compagnie d'Assurance Vie, qui prend en charge les affaires cédées.

Le représentant principal de Co-operators Compagnie d'Assurance-Vie au Québec est monsieur Jean Vincent, dont l'établissement d'affaires est situé au 2475, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1T 1C4

Le siège de Co-operators Compagnie d'Assurance-Vie est situé au 1920 College Avenue, Regina (Saskatchewan) S4P 1C4.

À partir de la date de la signature de cet avis, Compagnie d'assurance Trent Santé n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités dans le domaine des assurances.

Fait le 28 janvier 2008

La surintendante de l'encadrement

de la solvabilité,

Danielle Boulet

EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.

(autre nom utilisé par Euler American Credit Indemnity Company/

Euler Hermes American Credit Indemnity Company)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 30 janvier 2008, le permis d'assureur de Euler assurance crédit A.C.I. (autre nom utilisé par Euler American Credit Indemnity Company) afin de changer son nom pour celui de Euler assurance crédit A.C.I. (autre nom utilisé par Euler Hermes American Credit Indemnity Company). L'Autorité des marchés financiers autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans la catégorie d'assurance suivante :

- Crédit

Le représentant principal au Québec est monsieur Robert J. Labelle de Euler Hermes Canada, dont l'établissement d'affaires est situé dans La Tour CIBC, bureau 1702, 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), H3B 3Z7.

Le siège de l'assureur est situé au 800 Red Brook boulevard, Owings Mills, Maryland, États-Unis, 21117.

Fait le 30 janvier 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

FIDUCIE TRIMARK

AVIS D'ANNULATION DE PERMIS

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. S-29.01

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers constate, en application de l'article 249 de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, que le permis de société de fiducie de Fiducie Trimark est devenu sans effet en date du 31 décembre 2006, étant donné les lettres patentes de dissolution émises par le ministre des Finances du Canada le 21 décembre 2006, entrant en vigueur le 31 décembre 2006. En outre, comme cette société pouvait solliciter et recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, l'Autorité des marchés financiers constate, en application de l'article 31.3 de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26, que le permis délivré en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts a été révoqué de plein droit, le 31 décembre 2006.

Fait le 30 janvier 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.